

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1038

présenté par

M. Blanchet, Mme Bessot Ballot, Mme Cattelot, Mme Bureau-Bonnard, Mme Piron, M. Raphan, M. Girardin, M. Cesarini, Mme Janvier, Mme Pouzyreff, Mme Lakrafi, M. Folliot, M. Ardouin, M. Sorre, Mme Degois, M. Pereira, M. Anato, M. Fugit, M. Potterie, M. Damien Adam, M. Lauzzana, Mme Leguille-Balloy, Mme Petel, M. Véran, M. Cubertafon, Mme Pascale Boyer, Mme Maud Petit, Mme Kerbarh, Mme Hérin, M. Batut, M. Lavergne, M. Roseren, M. Vignal, Mme Brulebois, M. Jolivet, M. Thiébaut, Mme Rossi, M. Vuilletet, M. Trompille, M. Damaisin, M. Lejeune, M. Gouttefarde, Mme Amadou, M. Chalumeau, M. Morenas, M. Fiévet, Mme Romeiro Dias, Mme Rilhac, M. Pouliat, Mme Le Meur, Mme Genetet, Mme Chapelier, Mme De Temmerman, M. Labaronne, Mme Vanceunebrock, M. Mazars, Mme Bono-Vandorme, Mme Mauborgne, M. Sempastous, M. Kerlogot, Mme Wonner, M. Ramos, Mme Jacqueline Dubois, Mme Josso, Mme O'Petit et M. Cazenove

ARTICLE 51

À l’alinéa 10, après le mot :

« existantes »,

insérer les mots :

« , faire obstacle à la participation de mineurs, même émancipés, aux activités de jeu d’argent et de hasard ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’amendement vise à mettre l’État face à ses responsabilités en terme de prévention de l’addiction des mineurs aux jeux d’argent et de hasard en faisant obstacle à leur participation. Depuis la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l’ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d’argent et de hasard en ligne, la responsabilité de cette politique incombe aux opérateurs de jeux d’argent et de hasard légalement autorisés, selon l’article 5 de la même loi.

Près de dix ans après la promulgation de cette loi, certains opérateurs ne semblent guère se préoccuper de ce sujet pourtant dévastateur. Raison pour laquelle le présent amendement propose que l'État se saisisse de la question et mette en place une réelle politique publique de prévention de l'addiction des mineurs aux jeux d'argent et de hasard.